

## COMMUNICATION, SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

### OBJECTIFS

La communication entre les divers acteurs concernés par le regroupement des OH est essentielle. À cet égard, le plan de communication constitue un élément incontournable pour garantir la réussite de chaque projet de regroupement.

Le principal objectif du plan de communication est de tenir informé l'ensemble des acteurs visés par le projet de regroupement de manière à faciliter leur adhésion. Le plan de communication permettra également au CTC d'effectuer un suivi auprès de la SHQ qui, à son tour, sera à même d'informer les principaux groupes nationaux, tels que le ROHQ, la FLHLMQ, l'UMQ et la FQM.

### RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS EN MATIÈRE DE COMMUNICATION

- le CTC : préparer un plan de communication et coordonner sa mise en œuvre auprès des OH concernés par le regroupement;
- le C. A. provisoire et le C. A. permanent du nouvel OH : poursuivre la mise en œuvre du plan de communication préparé par le CTC;
- les OH concernés par le regroupement : assurer la mise en œuvre des activités prévues au plan de communication coordonné par le CTC;
- la SHQ : assurer le suivi auprès du ROHQ, de la FLHLMQ, de l'UMQ et de la FQM;
- le ROHQ, la FLHLMQ, l'UMQ et la FQM : agir comme relayeurs d'information auprès de leurs membres.

### PUBLICS CIBLES

- les locataires des OH concernés;
- les employés des OH concernés;
- le grand public.

*Note : Si des municipalités ne sont pas parties prenantes des discussions, les ajouter aux publics ciblés.*

### PRINCIPALES ACTIVITÉS

Dès la mise en place du CTC, il est important que le plan de communication soit développé et mis en œuvre afin d'informer le plus rapidement possible les publics touchés par le regroupement.

### DOCUMENTS À PRODUIRE PAR LE CTC

- le [plan de communication](#) (annexe 12).

### ESTIMATION DES DÉLAIS POUR LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS

Les activités de communication s'échelonnent tout au long du processus de regroupement.

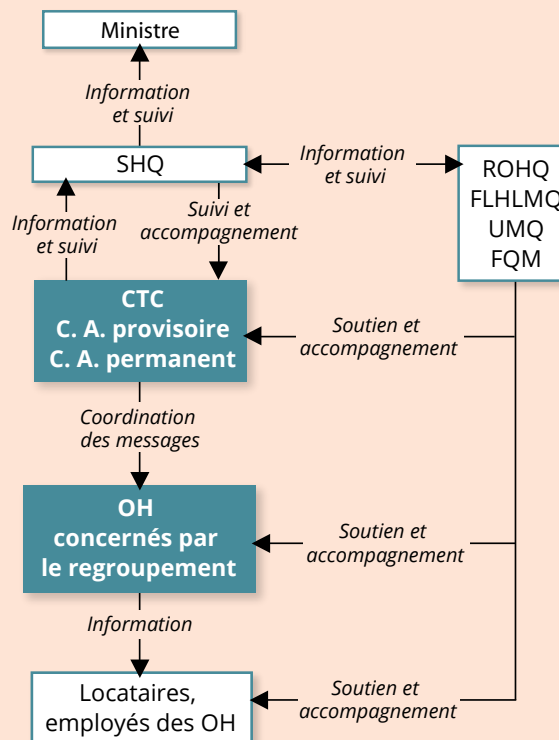
## DÉTAIL DES ACTIVITÉS

Le plan de communication représente un élément clé pour garantir le succès du projet de regroupement. Sa rédaction permet de prendre en compte chacune des étapes du processus de regroupement et de prévoir, pour chacune d'elles, la circulation des informations pertinentes auprès des groupes d'acteurs concernés par le projet.

Le CTC a la responsabilité de rédiger le plan de communication, mais également celle de coordonner sa mise en œuvre auprès des OH visés par le regroupement. À cet égard, il revient à ces OH d'utiliser leurs propres moyens de communication pour informer leurs locataires ainsi que leurs employés des avancées du projet tout au long du processus de regroupement.

Par ailleurs, le CTC a également la responsabilité d'effectuer un suivi auprès de la SHQ. Ce suivi est nécessaire pour permettre à la SHQ d'informer les principaux groupes nationaux (ROHQ, FLHLMQ, UMQ, FQM) de l'état d'avancement de l'ensemble des projets de regroupements sur le territoire québécois. Ceux-ci pourront ainsi agir comme relayeurs d'information auprès de leurs membres. Le tableau suivant illustre les rôles et responsabilités relatifs aux communications tout au long du processus de regroupement.

### Rôles et responsabilités relatifs aux communications



Vous trouverez à l'annexe 12 un modèle de [plan de communication](#) qui vous permettra de planifier en détail vos communications tout au long du processus de regroupement. Pour chacune des étapes du processus, la SHQ a indiqué l'émetteur du message, le public cible, des suggestions de moyens pour transmettre les messages ainsi que le type de messages à transmettre. Il est à noter qu'il s'agit uniquement d'orientations pour faciliter le travail du CTC, qui devra produire un plan de communication adapté à la réalité et aux enjeux de sa région.